

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2013)
Heft: 1981

Artikel: Signer d'un côté, penser de l'autre : officiellement, le "Projet de territoire Suisse" est enfin accepté : mais les résistances profondes restent vives
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014032>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

côté, il faut que les citoyens soient informés de manière aussi complète que possible pour se prononcer; d'un autre côté, la libre formation de leur volonté invite les autorités à s'abstenir de toute influence, ou en tout cas à faire preuve de retenue.

Le rejet dans les urnes en 2008 de [l'initiative de l'UDC contre la propagande gouvernementale](#) n'a pas mis un terme aux polémiques. Quel point de vue le gouvernement peut-il défendre? Avec quels moyens? Les membres du Conseil fédéral peuvent-ils descendre dans l'arène, débattre, ou même *tweeter* ou doivent-ils se contenter des traditionnels exercices de style que sont la conférence de presse et la déclaration télévisuelle et radiophonique? La loi est [presque muette](#), la doctrine divisée et la jurisprudence, restrictive, ne concerne jusqu'ici que des scrutins cantonaux et communaux: à l'aune de

certains arrêts du Tribunal fédéral, nombre des précédentes campagnes du gouvernement violeraient le droit de vote des citoyens. Là également, les choses mériteraient clarification.

En l'espèce, il paraît difficile de dénier au Conseil fédéral le droit d'exprimer dans la brochure le même avis qu'il a fait valoir lors des débats parlementaires. Curieusement, cette même situation s'est produite à deux reprises l'année dernière sans susciter la polémique. En effet, le Conseil fédéral avait pris clairement position contre les deux initiatives populaires sur l'épargne-logement alors que le Parlement n'avait pas émis de recommandations de vote. Malgré un premier échec sur un résultat assez étriqué, les partisans de ces initiatives ne se sont pas plaints d'un activisme gouvernemental somme toute modéré.

Si la démarche judiciaire de Thomas Minder paraît vouée à

l'échec, elle ne restera pas sans conséquence sur une campagne qui démarre sur les chapeaux de roue. Le Conseil fédéral sera contraint de faire preuve d'encore plus de retenue qu'à l'accoutumée. Il serait choquant que l'appareil d'Etat soit mis au service d'une campagne dans laquelle les millions injectés par les milieux économiques coulent déjà à flots. Cette disproportion de moyens pourrait même renforcer la sympathie dont jouit l'initiative au sein de la population. Pris en tenaille, le gouvernement ne pourra pas participer pleinement à la campagne sous peine de s'exposer à des critiques cette fois-ci plus justifiées.

Tant sur le fond que sur la forme, Thomas Minder joue pleinement son rôle de parlementaire indépendant des pouvoirs et des pressions partisans. Un utile grain de sable dans la mécanique pas si bien huilée des institutions fédérales.

Signer d'un côté, penser de l'autre

Officiellement, le «Projet de territoire Suisse» est enfin accepté. Mais les résistances profondes restent vives

Yvette Jaggi - 13 janvier 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22453>

Quand il s'agit des prérogatives cantonales et des intérêts économiques en matière d'aménagement du territoire, il vaut mieux paraître se contredire que fondamentalement se dédire.

C'est en tout cas l'avis de Pascal Broulis, conseiller d'Etat vaudois en charge des finances et des relations extérieures.

En sa qualité de président de la Conférence des gouvernements

cantonaux, il signe la version remaniée du [Projet de territoire Suisse](#) (PTS) parue en décembre dernier, pour ensuite, dans [Le Matin Dimanche](#) du 6 janvier 2013, écrire toute l'aversion et les craintes que lui

inspire ce projet centralisateur, générateur d'arbitraire, «étranger au terrain démocratique» de ce pays où «il ne peut prétendre s'imposer».

Certes, Pascal Broulis est bien placé pour éviter la confusion faite encore récemment par l'un des directeurs du Centre patronal vaudois. Par simple égarement idéologique ou volonté de désinformation, [Jean-Hugues Busslinger](#) attaquait une ancienne version du PTS, établie en novembre 2010 en vue de la «consultation tripartite» auprès des associations représentatives des cantons et des collectivités locales. Ces organisations ont obtenu un sensible assouplissement du projet, de sorte que la version remaniée a été approuvée entre septembre et décembre dernier par le Conseil fédéral, la Conférence des gouvernements cantonaux, l'Union des villes suisses et l'Association des communes

suisses.

Mais, en bon Vaudois et en grand argentier cantonal, Pascal Broulis reste méfiant. Il observe que le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) veut prendre en compte les objectifs et stratégies du Projet de territoire Suisse pour la définition des futures zones d'allègements fiscaux. De manière générale, la Berne fédérale risque d'appliquer le critère de conformité au PTS à tous les projets d'aménagements territoriaux et d'infrastructures lourdes. Par ailleurs, les fonds - fédéraux notamment - pourraient manquer pour mener de front le développement des agglomérations, de la mobilité, des équipements collectifs, des collaborations transfrontalières, etc. Or, aujourd'hui déjà la [situation financière des villes vaudoises](#) s'avère préoccupante.

Autant dire que le Projet de

territoire Suisse, dont l'histoire remonte à une dizaine d'années et la première version à 2005 ([DP 1822](#)), ne fait pas encore l'unanimité, surtout pas dans les chaumières fédéralistes, particulièrement nombreuses en Valais, en Pays de Vaud et dans les Rhodes-Intérieures appenzelloises.

Dans la perspective lointaine d'un PTS enfin mis en œuvre, un pas devrait être franchi le 3 mars prochain avec l'approbation en votation référendaire de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, révisée sous la pression de l'initiative populaire pour le paysage, [conditionnellement retirée](#). Mais là aussi, rien n'est acquis.

Diable, il s'agit de rente foncière ([DP 1970](#)), de zones à bâtir, de plans directeurs à réviser périodiquement. Et là, l'idéologie, les intérêts privés et les besoins collectifs forment un mélange explosif.

Le parcours d'un militant socialiste

Christian Ogay, «La Sève d'un Hiver», Vevey, L'Aire, 2012, 213 pages (préface de Géraldine Savary)

Invité: Pierre Jeanneret - 13 janvier 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22476>

Les récits de vie prolifèrent et sont de valeur fort inégale. Celui de Christian Ogay, [La Sève d'un Hiver](#), est à la fois attachant et intéressant.

Sans doute pourra-t-on reprocher à ce livre de manquer quelque peu de

colonne vertébrale (le lien entre ses différents chapitres n'est pas toujours évident): l'auteur l'a-t-il consciemment voulu à l'image de la vie, diverse et foisonnante, comme le suggère sa couverture? Mais rendons compte plutôt de ses évidentes qualités.

On relèvera la capacité du narrateur à restituer l'ambiance d'un lieu et d'une époque. Ogay est né en 1933 dans le quartier de Montchoisi à Lausanne: de ce quartier sous-gare, il esquisse une sociologie reposant sur les différents types d'habitat. Il